

**AAFK**

Formulaire, copie de la/des carte(s) d'identité et autre(s) document(s) à envoyer par courriel à viegestion@baloise.be avec comme objet "AAFK + numéro de police" OU télécharger tous les documents via MyBaloise - VIE - "Formulaire Rachat"

# Demande de rachat d'une assurance vie

Numéro de la police d'assurance: .....

Numéro de l'intermédiaire: .....

**Preneur d'assurance 1 (dans le cas d'une assurance vie sur 2 noms, compléter également "Preneur d'assurance 2")**

Nom .....

Prénom .....

Rue ..... N° ..... Boîte .....

Code postal ..... Commune ..... Pays .....

Numéro de registre national .....

Tél./GSM .....

Adresse courriel .....

**CRS****Où se situe votre domicile fiscal?**

Le "domicile fiscal" se réfère au lieu où vous êtes contribuable illimité. La règle suivante s'applique: votre résidence principale est également votre domicile fiscal. (Une maison de vacances dans un autre pays n'entraîne qu'un assujettissement à l'impôt limité et n'est donc pas pertinente dans ce contexte.)

- Mon domicile fiscal ne se situe qu'en Belgique.
- J'ai (aussi) un domicile fiscal dans un ou plusieurs autre(s) pays que la Belgique.

Si vous avez coché la deuxième case, veuillez indiquer ci-après le ou les pays de votre domicile fiscal (y compris la Belgique le cas échéant) ainsi que votre Taxpayer Identification Number (TIN) attribué par le pays en question. Si le pays de votre domicile fiscal n'attribue pas de TIN, indiquez "non applicable" En Belgique, le TIN correspond au numéro du registre national.

Domicile fiscal	TIN

**Preneur d'assurance 2 (dans le cas d'une assurance vie sur 2 noms)**

Nom .....

Prénom .....

Rue ..... N° ..... Boîte .....

Code postal ..... Commune ..... Pays .....

Numéro de registre national .....

Tél./GSM .....

Adresse courriel .....

**CRS**

**Où se situe votre domicile fiscal?**

Le "domicile fiscale" se réfère au lieu où vous êtes contribuable illimité. La règle suivante s'applique: votre résidence principale est également votre domicile fiscal. (Une maison de vacances dans un autre pays n'entraîne qu'un assujettissement à l'impôt limité et n'est donc pas pertinente dans ce contexte.)

- Mon domicile fiscal ne se situe qu'en Belgique.
- J'ai (aussi) un domicile fiscal dans un ou plusieurs autre(s) pays que la Belgique.

Si vous avez coché la deuxième case, veuillez indiquer ci-après le ou les pays de votre domicile fiscal (y compris la Belgique le cas échéant) ainsi que votre Taxpayer Identification Number (TIN) attribué par le pays en question. Si le pays de votre domicile fiscal n'attribue pas de TIN, indiquez "non applicable" En Belgique, le TIN correspond au numéro du registre national.

Domicile fiscal	TIN

**Déclaration FATCA - s'il y a 2 preneurs d'assurance, cette déclaration concerne les deux**

Selon la définition ci-dessous, êtes-vous une "US Person" (Résident des États-Unis) ou êtes-vous contribuable illimité aux États-Unis pour d'autres raisons:

Preneur d'assurance 1 =  oui  non  
 Preneur d'assurance 2 =  oui  non

On est considéré comme "US Person" dans les cas suivants:

- a. être un citoyen américain (y compris les détenteurs d'une double ou multiple nationalité);
- b. être domicilié aux États-Unis comme citoyen non américain;
- c. disposer d'un permis de résident permanent aux États-Unis (p.ex. Green Card);
- d. résider/avoir résidé pendant une plus longue période aux États-Unis, c'est-à-dire:
  - au moins 31 jours durant l'année civile en cours, et
  - de 183 jours durant l'année civile en cours et les 2 années civiles précédentes, où les jours de l'année en cours sont comptés entièrement, les jours de l'année précédente pour 1/3 et les jours de l'année d'avant pour 1/6;
- e. tant qu'entreprise, avoir son adresse aux États-Unis ou être créée aux États-Unis.

Une "non-US Person" peut être contribuable illimité aux États-Unis pour une autre raison (par exemple, une double résidence, une déclaration commune aux impôts avec une "US Person" [par exemple comme conjoint], à la suite d'une renonciation à la citoyenneté américaine ou lors de l'obtention d'un permis de séjour après un long séjour et éventuellement pour d'autres raisons).

**Déclaration personne politiquement exposée - s'il y a 2 preneurs d'assurance, cette déclaration concerne les deux**

Remplissez-vous, ou avez-vous rempli un mandat politique ou une fonction publique au cours des 12 derniers mois au niveau régional<sup>1</sup>, national ou international?

Preneur d'assurance 1 =  oui  non  
 Preneur d'assurance 2 =  oui  non

Vos parents, un ou plusieurs de vos enfants, votre conjoint(e) ou partenaire, ou votre (vos) associé(s) proche(s) remplissent-ils un mandat politique ou une fonction publique au niveau régional<sup>1</sup>, national ou international ou ont-ils déjà rempli cette fonction au cours des 12 derniers mois?

Preneur d'assurance 1 =  oui  non  
 Preneur d'assurance 2 =  oui  non

<sup>1</sup> Les mandats communaux ou provinciaux ne doivent pas être signalés sauf s'il s'agit du mandat du gouverneur de province ou du bourgmestre d'une métropole de plus de 150.000 habitants.



### Documents à ajouter

---

- une copie (recto verso) de votre carte d'identité;
- si l'attribution bénéficiaire a été acceptée: l'autorisation écrite du rachat par le(s) bénéficiaire(s) + une copie (recto verso) de la carte d'identité du(des) bénéficiaire(s) acceptant(s);
- une copie d'un extrait de compte bancaire reprenant le numéro de compte indiqué ainsi que le nom du(des) titulaire(s).

Afin d'éviter toute falsification ou tout vol, nous vous conseillons vivement d'envoyer tous les documents demandés par lettre recommandée ou de les envoyer par courriel à [viestion@baloise.be](mailto:viestion@baloise.be) ou de les télécharger via MyBaloise.

### Procédure

---

La date que vous mentionnez dans votre demande de rachat est prise en compte pour le calcul de la valeur de rachat. Celle-ci tombe au plus tôt le jour qui suit la date de réception par la compagnie de cette demande écrite. Pour la partie de police Branche 21, le rachat produira ses effets à cette date.

Pour la Branche 23, le rachat produira ses effets au premier jour de valorisation après le premier jour ouvrable qui suit la date de réception de la demande de rachat auprès de Baloise.

Un montant de rachat provisoire a été communiqué, compte tenu des éventuels frais de rachat, retenues fiscales, réserves et valeur d'inventaire au moment du calcul de la valeur de rachat, à titre indicatif. Pour plus de détails, vous pouvez toujours contacter votre courtier.

S'il y a plusieurs preneurs d'assurance, ils doivent tous signer ce document. Si la police a été mise en gage, ce formulaire ne peut pas être utilisé. Le détenteur du gage doit consentir à un rachat total ou partiel de la police en fournissant une preuve écrite de libération avec mention du numéro de police.

### Informations importantes

---

Le rachat (ou le versement à l'échéance ou en cas de décès) d'une assurance vie peut, dans certains cas, entraîner l'obligation d'introduire une **déclaration complémentaire dans la succession** d'une personne déjà décédée et le paiement de droits de succession.

Cela peut être le cas si vous rachetez une assurance vie souscrite à **votre nom personnel** (ou si vous recevez le capital en cas de vie ou de décès):

- qui a été financée pendant le mariage, si vous étiez marié en communauté de biens avec votre conjoint déjà décédé, ou
- qui a été souscrite par 2 preneurs d'assurance, dont un est déjà décédé avant ce rachat, ou
- qui a été souscrite par un preneur d'assurance déjà décédé

Le montant à déclarer est la partie de la valeur de rachat (ou du capital) qui a été financée pendant la période du mariage (situation 1) ou qui a été financée par le preneur d'assurance décédé (situations 2 et 3).

### Déclarations

---

En cas d'un rachat total, le preneur d'assurance confirme que Baloise, par ce paiement, aura rempli toutes ses obligations émanant des Conditions Générales et Particulières de la police susmentionnée.

### Application de la clause sociale, uniquement pour les assurances du type Invest et Invest 23

---

Si vous souhaitez recourir à l'application de la clause sociale reprise dans votre police, vous devez cocher ci-dessous l'événement qui donne lieu à cette application et, en fonction de l'événement, ajouter les documents requis.

Événements	Documents à ajouter
<input type="checkbox"/> Votre mariage	Un extrait de l'acte de mariage
<input type="checkbox"/> Le mariage d'un de vos descendants jusqu'au 2e degré	Un extrait de l'acte de mariage
<input type="checkbox"/> Le dépôt par vos soins d'une déclaration de cohabitation légale	La preuve de la déclaration de cohabitation légale ou du contrat de cohabitation
<input type="checkbox"/> La naissance ou l'adoption de votre enfant	Un extrait de l'acte de naissance ou de l'acte d'adoption
<input type="checkbox"/> Votre pension ou votre prépension	La preuve du départ en pension
<input type="checkbox"/> L'invalidité permanente d'au moins 25 % de votre part, de votre conjoint, de votre partenaire cohabitant légal ou de quelqu'un qui est à la charge fiscale de l'une de ces personnes	Le certificat médical attestant de l'invalidité permanente et, le cas échéant, la preuve du mariage, de la cohabitation légale ou des personnes à charge
<input type="checkbox"/> Le chômage après démission de votre part, de celle de votre conjoint ou de votre partenaire cohabitant légal	La preuve du chômage et, le cas échéant, la preuve du mariage ou de la cohabitation légale
<input type="checkbox"/> Le décès de votre part, de votre conjoint, de votre partenaire cohabitant légal ou de quelqu'un qui est à la charge fiscale de l'une de ces personnes	Le certificat de décès et, le cas échéant, la preuve du mariage, de la cohabitation légale ou des personnes à charge
<input type="checkbox"/> L'acquisition d'une habitation de votre part ou par l'un de vos descendants jusqu'au 2e degré	La preuve de l'acquisition d'une habitation et, le cas échéant, la preuve de la parenté au 2e degré
<input type="checkbox"/> La constatation de l'une des maladies graves mentionnées dans les Conditions Générales chez vous, chez votre conjoint, chez votre partenaire cohabitant légal ou chez quelqu'un qui est à la charge fiscale de l'une de ces personnes	Le certificat médical attestant de la maladie et, le cas échéant, la preuve du mariage, de la cohabitation légale ou des personnes à charge

Pour bénéficier des conditions qui sont liées à l'un de ces événements, vous devez introduire cette demande auprès de Baloise dans les 6 mois après la date de l'événement.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

S'il y a plusieurs preneurs d'assurance, ils doivent tous signer le document. Dans le cas d'un (de) bénéficiaire(s) acceptant(s), celui-ci/ceux doit/doivent également cosigner.

**Pas de paiement en cas de document incomplet et/ou d'absence des documents demandés.**

**Le(s) preneur(s) d'assurance déclare(nt) avoir été informé(s) d'éventuels frais de rachat/retenues fiscales.**

Pour accord,

Pour accord,

Pour accord,

Preneur d'assurance 1

Preneur d'assurance 2

Bénéficiaire(s) acceptant(s)  
joindre copie carte(s) d'identité

Prénom Nom

Prénom Nom

Prénom(s) Nom(s)